

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/24

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 29  
Suppléants votants : 01  
Procurations : 05  
Votants : 35  
  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes,**  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Salle des Fêtes de Flavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme LACOTE Bernadette), Mmes JACQUEMENT Eliane, MM.RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACOURARIE Bernadette, BELAIR Florence (Procuration de M.GARNICHE Roland), MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine), DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M. CARPE Jean-Christophe et Mme JACQUEMENT Eliane.

EXCUSES : MM. BONNAT Christian, CHAMINADE Gérard, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, Mmes CHEYRONNAUD Céline et HILAIRE GENIN Karine.

SECRETAIRE : M. CAILLOT Alain

## Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique

### Exposé :

Le Président expose qu'à la suite d'une mutation mettant fin à une période de disponibilité pour convenances personnelles, un poste d'adjoint technique à temps complet est vacant. Depuis le 18 octobre 2021, les missions de l'agent parti sont exercées par un agent recruté sur un autre grade ; le poste d'adjoint technique ne sera donc pas pourvu.

Le Comité Social Territorial, placé auprès du Centre De Gestion de la Haute-Vienne, a émis un avis favorable à cette suppression de poste lors de sa séance du 25 janvier 2023.

### Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **décide** de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> mai 2023 ;
- **décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 06 avril 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230405-2023-24-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

